



VILLE
DE

LORETTE

ARRETE N°2026-259
PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT
PLACE DU IIIÈME MILLENAIRE

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, le Code de la Route,

VU, le Code Pénal ;

VU, le Code Rural,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des lumières, le mardi 8 décembre 2026, sur la place du IIIème Millénaire, il convient d'en réglementer l'usage,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit (sauf pour les organisateurs et les services de Secours et de Police), le mardi 8 décembre 2026 de 8h00 à 00h00, le long de la place du IIIème Millénaire et devant l'immeuble du 76 rue Jean Jaurès.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront apposés par les services techniques de la commune de Lorette, là où il y aura nécessité.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services Techniques, les Agents de la Police Municipale de Lorette sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin à 69443 LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la Commune étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Notifié le
Affiché le

15-10-2026

Fait à Lorette

le 15/10/2026

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} adjointe, Delphine BERTOMEU

Fait à LORETTE, le 13/10/2026

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} adjointe, Delphine BERTOMEU

